

# PR-373

*17 novembre 2004*

## **Proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 736 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 21 abribus en ville de Genève.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

En novembre 2002, le Conseil municipal envoyait à la commission des travaux la proposition PR-244: Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 365 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 80 abribus en ville de Genève. Celle-ci avait pour but de racheter à la Société générale d'affichage, dénommée ci-après SGA, 60 abribus, permettant ainsi de supprimer les panneaux publicitaires qui leur étaient liés, ce qui n'était cependant possible qu'avec l'accord de la SGA, et de poser 20 abribus supplémentaires à des emplacements non prévus initialement.

Le 3 décembre 2003, la commission des travaux a préavisé en faveur du renvoi de la proposition PR-244 au Conseil administratif, pour les raisons suivantes:

- entre novembre 2002 et décembre 2003, la convention Ville/Etat/SGA a continué d'être appliquée, de sorte que la limite maximale pour la pose de nouveaux panneaux d'affichage a maintenant été atteinte par la SGA avec pour conséquence que cette dernière ne finance plus de nouveaux abribus;
- la construction de nouveaux abribus par la Ville de Genève, et non par la SGA, ne permet en aucun cas d'obtenir une diminution des panneaux d'affichage.

A ce jour, le recensement fait état de 354 arrêts de bus ou de tram. Cent quatre-vingt-cinq sont pourvus d'abribus et 7 d'un édicule; 107 arrêts ne peuvent être équipés pour différentes raisons (trottoirs trop étroits, présence de commerces, sites protégés, etc.). Il reste donc 55 arrêts à équiper pour un montant estimé à 2 400 000 francs.

Au vu de l'importance de cette somme, la présente demande de crédit, dans un premier temps, se limite à l'équipement de 20 arrêts, qui doivent être considérés comme prioritaires; il s'agit de sites à proximité de lieux publics administratifs ou culturels, d'écoles, de centres médicaux, d'établissements pour personnes âgées, ou encore aux endroits les plus fréquentés par les usagers des Transports publics genevois.

### **Exposé des motifs**

Les arrêts à équiper retenus sont les suivants:

#### *Neuf arrêts proches de lieux publics*

Bovy-Lysberg	1 arrêt	Grand Théâtre
Terrassière	2 arrêts	Caisse chômage
Musée Voltaire	2 arrêts	Culture
Palladium	1 arrêt	Hôtel des finances
Trembley	1 arrêt	Ecole
Vermont	1 arrêt	CICG (Centre international de conférences de Genève)
Motta	1 arrêt	Piscine et stade de Varembe

#### *Cinq arrêts proches de centres médicaux*

Clinique Générale-Beaulieu  
Beau-Séjour  
Clinique ophtalmologique  
Augustins  
Maternité

#### *Six arrêts particulièrement fréquentés par les usagers*

Mont-Blanc  
Contamines  
Rue du Lac  
Montchoisy  
Pédro-Meylan  
Dôle

### **Description des travaux**

Les prestations prévues sont la fourniture et la pose de 21 abribus à 20 arrêts des Transports publics genevois, un arrêt devant être équipé de deux abris.

En complément, une requalification des lieux sera effectuée par l'exécution de réfections partielles ou complètes de trottoirs, dans l'environnement immédiat de certains arrêts.

Un abaissement de trottoir sera exécuté pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La direction des travaux sera assurée par le Service entretien du domaine public. Les dossiers de projet et d'exécution ainsi que la cartographie seront établis par les mandataires.

<b>Estimation du coût</b>	Fr.	Fr.	Fr.
Fourniture et pose d'abribus et travaux liés			526 295
Fourniture et pose de 21 abribus		452 795	
2 abris type socle à 22 555 francs/pièce	45 110		
11 abris type vitre à 23 015 francs/pièce	253 165		
8 abris type potence à 19 315 francs/pièce	154 520		
Requalification des lieux		73 500	
Réfections de surfaces trottoirs:			
en béton 35 m <sup>2</sup> à 300 francs/m <sup>2</sup>	10 500		
en revêtement bitumineux			
150 m <sup>2</sup> à 200 francs/m <sup>2</sup>	30 000		
Elargissement trottoir	30 000		
Abaissement d'un trottoir	3 000		
Honoraires			84 000
Ingénieur civil	10 000		
Architecte	46 000		
Géomètre	10 000		
Géographe	18 000		
Divers et imprévus 5% (sur 610 295 francs)			<u>30 515</u>
			640 810
TVA 7,6%			<u>48 700</u>
			689 510
Honoraire de promotion 4%			<u>27 580</u>
			717 090
Intérêts intercalaires sur crédit de construction	$\frac{717\,090 \times 4\% \times 16}{2 \times 12}$		<u>19 120</u>
Total du crédit demandé (TTC)			<u>736 210</u>
Arrondi à			<u><u>736 000</u></u>

#### **Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2004.

#### **Programme des travaux**

Le délai référendaire écoulé, les études pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ neuf mois, puis suivra la mise en place desdits abris sur une période de sept mois. L'ensemble des prestations décrites ci-dessus durera donc en tout seize mois.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2006.

### **Obligation légale**

Selon l'article 7, alinéa 4, du «cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transport publics genevois» (H. 1.55.04), les abris sont à la charge des communes concernées.

### **Autorisation de construire**

Une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sera présentée pour l'ensemble des objets de la présente demande de crédit.

### **Agenda 21**

L'éclairage n'est pas prévu sur les abribus, la source de lumière de l'éclairage public étant suffisante.

### **Régime foncier**

Chaque emplacement fait partie du domaine public de la Ville de Genève.

### **Programme financier quadriennal**

Cet objet est inscrit sous le numéro 102.019.07 du premier plan financier d'investissement 2004-2015, datation annuelle pour un montant de 4 000 000 de francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public. Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public.

### **Budget provisionnel d'exploitation et charge financière**

La réalisation de ce projet entraîne une charge d'exploitation supplémentaire pour le Service logistique et technique de la Division de la voirie de 34 000 francs par année, sur le compte 230200 315 400.

Quant à la charge financière pour l'investissement prévu à l'arrêté (736 000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 61 620 francs (amortissement au moyen de 10 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 736 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 21 abribus en ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 736 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.